

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

729ème séance

Vendredi 15 avril 2005, à 10 heures

Vienne

Président : M. S. MARCHISIO (Italie)

La séance est ouverte à 10 h 29.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Je déclare ouverte la sept cent vingt-neuvième réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Nous allons suspendre incessamment cette réunion pour que le groupe de travail qui s'occupe des pratiques des États et des organisations internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux, se réunisse pour la cinquième fois pour adopter son rapport et pour que le groupe de travail sur l'avant-projet de protocole se réunisse pour la huitième fois pour adopter également son rapport.

Nous nous réunirons ensuite encore une fois pour poursuivre nos débats sur les points 8 et 9 de l'ordre du jour. J'espère pouvoir les terminer assez rapidement afin que les présidents des groupes de travail puissent présenter brièvement le rapport de leur groupe de travail en vue de leur adoption.

Nous poursuivrons également avec l'adoption des parties restantes du projet de rapport du Sous-Comité juridique. Les deux parties restantes ont été distribuées dans les six langues officielles sous les cotes A/AC.105/C.2/L.257/Add.1 et Add.2.

Vous savez que Monsieur Hedman de la Suède est absent, de sorte que le président du groupe de travail sur les pratiques des États et organisations internationales en matière d'immatriculation d'objets spatiaux sur demande de Monsieur Hedman, sera votre serviteur. Cette réunion sera suivie, comme je vous l'ai dit, par la huitième réunion du groupe de travail qui s'occupe de l'avant-projet de protocole et sera présidée par le Professeur Vladimir Kopal. Cette réunion est à présent suspendue.

*La séance est suspendue à 10 h 32 ;
elle est reprise à 12 h 14.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames, Messieurs, nous allons reprendre la séance du Sous-Comité juridique. Nous allons reprendre la sept cent vingt-neuvième séance du Sous-Comité. Je vais donner maintenant la parole au président du groupe de travail sur le point 8, « Examen du projet de protocole sur les questions spécifiques aux biens spatiaux », qui va présenter son rapport.

Adoption du rapport du groupe de travail sur le point 8, « Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux »

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, vous avez dit à juste titre que le groupe

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



de travail a examiné le projet de rapport sur ces activités au titre du point 8 de l'ordre du jour, « Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux ». Les deux parties du point, c'est-à-dire a) et le b) ont été examinées. Le travail du groupe de travail a été facilité par l'examen approfondi du point 8 a) qui a été examiné au sein d'un groupe de travail ad hoc qui a travaillé par moyens électroniques sous la direction de notre collègue des Pays-Bas, Monsieur Lefebvre, qui malheureusement n'est plus parmi nous puisqu'il avait d'autres engagements. Mais par votre intermédiaire, je voudrais le remercier pour tout le travail qui a été accompli.

Nous avons donc pu travailler sur la base d'un rapport, du rapport de ce groupe de travail électronique. Nous avons examiné le rapport chapitre par chapitre. Nous avons également travaillé en petits groupes dans lesquels nous avons examiné d'autres points divergents et nous avons réussi à surmonter nos divergences. Le texte du rapport a été examiné ici au cours de la séance précédente et nous avons terminé l'examen du rapport, nous l'avons un petit peu modifié et nous l'avons adopté dans son intégralité. Le texte vous a été présenté et je vous invite à l'examiner au niveau du Sous-Comité.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Professeur Kopal pour cette présentation. Je vous remercie pour tout le travail que vous avez accompli et je vous félicite d'avoir mené à bien votre travail.

Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant adopter le rapport du groupe de travail travaillant sur le point 8 de l'ordre du jour, « Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux », contenu dans le document A/C.105/C.2/MOBILE/2005/L.1. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir sur ce rapport avant que nous passions à son adoption. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je voudrais simplement répéter ce qu'on venait de dire lors de la réunion du groupe de travail, que dans le rapport du groupe électronique, si j'ose dire, ne figurent pas *in extenso*, ne sont pas mentionnés *in extenso* les arguments contre, figurent simplement et seulement les arguments pour. Je trouve qu'il s'agit d'une omission bien sûr non voulue et je me réserve le droit d'y revenir en juin prochain lors de la discussion en demandant qu'il y ait une mention dans le rapport de notre Sous-Comité pour qu'apparaisse quelque part tous les arguments, toute l'argumentation contre l'opinion de la

possibilité des Nations Unies d'assumer les fonctions d'autorité de supervision.

Le PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Monsieur le distingué représentant de la Grèce. Je prends note de votre déclaration, mais je dois répéter comme l'a fait déjà le président du groupe de travail sur ce sujet, que le rapport du groupe ad hoc électronique a été discuté pendant des jours, d'intenses négociations ici au Sous-Comité et vous étiez absent à ce moment-là et cette absence vous a empêché de refléter toutes vos opinions dans le rapport. Mais est-ce que je peux vous demander de préparer un projet de paragraphe pour la session plénière sur le point 8 de l'ordre du jour, afin que vous puissiez de cette manière faire refléter vos opinions plus sûrement. Si vous voulez, vous pouvez le faire. Il n'y a aucun problème.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Merci de votre aimable proposition, mais je ne vois que maintenant à l'heure actuelle, c'est-à-dire très tardive, d'y revenir. Je le ferai, si Dieu le veut, dans quarante jours lors de la discussion du rapport. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Puis-je considérer que le Sous-Comité souhaite approuver le projet de rapport avec les amendements ? Pas d'objections. *C'est approuvé.*

« Adoption du rapport du groupe de travail sur le point 9, Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux »

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons terminé à présent l'examen du point 8 de l'ordre du jour. J'aimerais à présent soumettre à votre approbation le rapport du groupe de travail sur le point 9 de l'ordre du jour, « Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux ». Je rappelle que ce groupe de travail s'est réuni à cinq reprises, que le groupe a examiné les rapports des États membres et des organisations internationales sur leurs pratiques en matière d'immatriculation d'objets spatiaux. L'échange d'informations au sein du groupe de travail sur ces pratiques a été couronné de succès et le groupe de travail a réussi à déterminer un certain nombre d'éléments à débattre l'année prochaine. Le groupe de travail a examiné et approuvé le projet de rapport proposé par le président, rapport qui a été approuvé à la fin des délibérations du groupe. Je parle du rapport du groupe de travail qui s'occupe du point 9 de l'ordre du jour, « Pratiques en matière d'immatriculation des objets spatiaux ».

Y a-t-il des remarques à faire à propos de ce rapport avant que nous procédions à son approbation en plénière ? Pas de remarques. Puis-je considérer que vous souhaitez adopter ce rapport sur le point 9 avec les amendements bien sûr ? *Le rapport du groupe de travail sur le point 9 de l'ordre du jour, à savoir « Pratiques des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux » est approuvé avec les amendements.*

Nous en avons à présent terminé avec le point 10 de l'ordre du jour.

Adoption du rapport du Sous-Comité juridique A/AC.105/C.2/L.257

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, j'aimerais à présent poursuivre avec l'approbation du projet de rapport du Sous-Comité juridique, que vous trouvez au document de la série A/AC.105/C.2/L.257. Il y a deux additifs. Vous vous souviendrez sans doute que nous avons terminé l'approbation des paragraphes contenus dans la première partie du rapport, à savoir A/AC.105/C.2/L.257, hier après-midi.

A/AC.105/C.2/L.257/Add.1

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons à présent poursuivre l'examen du projet de rapport, les points restants bien sûr, à savoir les documents L.257/Add.1 et Add.2. L'additif 1 contient les sessions relatives à la définition et à la délimitation de l'orbite géostationnaire ou sources d'énergie nucléaire et à l'examen sur l'avant-projet de protocole sur les biens spatiaux.

Le document a été distribué dans toutes les langues officielles. Il s'agit, je répète la cote, du document A/AC.105/C.2/L.257/Add.1, deuxième partie de notre rapport.

Mesdames et Messieurs, nous allons à présent procéder à l'examen et à l'approbation, paragraphe par paragraphe, de la deuxième partie du document. Le Chili a la parole.

M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Excusez-moi Monsieur le Président, mais j'ai un problème d'ordre pratique, mais j'aimerais savoir ce qui s'est passé avec le document L.257, ça a été approuvé, n'est-ce pas ? S'il n'y a pas d'objections, j'aurais voulu demander d'ajouter un paragraphe que je pourrai remettre au Secrétariat à propos de

l'organisation de la Cinquième Conférence spatiale des Amériques qui aura lieu au mois de juin en Équateur, en juin de l'année prochaine. La conférence préparatoire aura lieu au Chili en mars 2006 dans le cadre de la Foire internationale de l'air et de l'espace. Nous serions du reste conséquents en la matière avec la résolution 59/116 de l'Assemblée générale dans son paragraphe 28. Je laisserai le choix au Secrétariat de trouver la place idoine pour ajouter un paragraphe, vous pouvez même le rédiger vous-même, nous vous faisons confiance quant à la forme. Excusez-moi de revenir si tard sur cette question mais pour notre région c'est vraiment une question importante.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il des objections à cette proposition de l'Ambassadeur du Chili, Monsieur Gonzalez ? Je n'en vois pas. Votre proposition est dès lors approuvée et le Secrétariat se chargera d'ajouter un paragraphe et de le rédiger conformément à votre intervention.

Section V. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace

Paragraphe 1

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons à présent procéder à l'approbation du premier additif, paragraphe par paragraphe. L'additif contient la section V, Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace, et nous allons commencer par le paragraphe 1. Avez-vous des commentaires ou questions sur le premier paragraphe ? Pas de commentaires. *Approuvé.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 2. Rien à signaler. *Approuvé.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 3. Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 3 ? Je n'en vois aucun. *Approuvé.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 4. Pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 5. Des remarques ? Pas d'objections ? *Il est approuvé.*

Je dois à présent vous soumettre deux propositions qui sont l'œuvre de la Colombie. Le représentant de la Colombie m'a prié de vous lire ce texte. Il s'agit de l'ajout de deux paragraphes nouveaux après le paragraphe 5. Il s'agirait du 5 bis et du 5 ter. Le texte est en espagnol, de sorte que je vais bien évidemment vous le lire en espagnol et vous voudrez bien en tenir compte.

Paragraphe 5 bis, le paragraphe dit [*interprétation de l'espagnol*] :

« Certaines délégations ont fait référence au consensus auquel on est parvenu au sein du Sous-Comité scientifique et technique afin de faire en sorte que l'orbite géostationnaire qui a des caractéristiques particulières soit considéré comme faisant partie de l'espace extra-atmosphérique. Par conséquent, elle devrait être régie par un système spécifique ».

Je vous répète le texte :

« Certaines délégations ont fait référence au consensus auquel le Sous-Comité scientifique et technique est parvenu quant au principe que l'orbite géostationnaire aux caractéristiques très particulières fait partie intégrante de l'espace extra-atmosphérique. Par conséquent, elle devrait être régie par un régime spécifique ».

[*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il des commentaires sur ce paragraphe 5 bis proposé par la Colombie ? Je n'en vois aucun. Monsieur Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je ne saurais m'opposer au point de vue d'une délégation, mais je ne comprends pas très bien la dernière partie qui dit qu'il faudrait qu'elle soit régie par un régime spécial. D'après cette délégation, ça a fait l'objet d'un consensus, mais je n'ai jamais vu un texte au sujet d'un tel consensus. Il y a eu consensus quant au principe que l'orbite géostationnaire est spécial, mais je ne crois pas qu'il ait été décidé qu'elle doit être régie par un régime spécial.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le fait est que la délégation de la Colombie ne peut pas répondre et je ne puis donc pas interpréter cette intervention. Peut-être que le Directeur pourra éclairer notre lanterne.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je ne peux pas non plus évidemment interpréter l'intention du délégué de la Colombie mais à la lecture du paragraphe, il y a un point après accord, « *Par conséquent, elle devrait être régie par un régime spécial* », on pourrait dire aussi « *Il en découle qu'elle devrait être régie par un régime spécial* ». C'est une phrase à part qui laisserait entendre que ça ne fait pas partie intégrante de la décision.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci Monsieur. Monsieur Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord j'aimerais exprimer ma reconnaissance au Directeur pour cette explication. Si c'est le cas, il faudrait dire très clairement que c'est la conclusion à laquelle sont parvenus les auteurs de ce texte, et non pas celle du Sous-Comité scientifique et technique. On pourrait dire : « *Par conséquent, d'après cette délégation ou ces délégations, elle devrait être régie par un régime spécial* », ou « *Ces délégations sont d'avis par conséquent que etc.* »

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bien. Je vais donner la parole à la représentante de l'Équateur.

Mme R. VASQUEZ DE MESSMER (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. En effet, je ne puis pas non plus interpréter l'intention de mon collègue colombien, mais nous avons eu quelques conversations au sujet de ce paragraphe, et c'est en effet là l'esprit de cette proposition. À savoir, il s'agit de constater que lors de la dernière réunion du Sous-Comité scientifique et technique on est arrivé au consensus que l'orbite a des caractéristiques particulières. La proposition que vient de faire la République tchèque correspond effectivement à l'esprit de la proposition, à savoir qu'étant donné qu'il s'agit d'une ressource limitée avec des caractéristiques particulières, certaines délégations pensent qu'elle doit être régie par un régime juridique spécial, sans que cela n'implique nullement qu'il s'agit d'une conclusion du Sous-Comité.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. La France souhaite intervenir ? Non. Bien, alors nous pourrions dire, avoir une deuxième phrase : « *Par conséquent, ces délégations ou lesdites délégations estiment que l'orbite géostationnaire doit être régi par un régime spécial* ». Est-ce que cela vous agrée ?

[interprétation de l'anglais] : Y a-t-il d'autres commentaires ? *C'est approuvé.*

Je vous prie de m'excuser, mais nous avons un deuxième paragraphe proposé toujours par la Colombie. Il s'agit du 5 ter, le texte est toujours en espagnol, je vous le lis *[interprétation de l'espagnol]* :

« L'avis a été exprimé que pour que cet accord puisse être mis en œuvre, il fallait compter avec la collaboration de l'UIT et la mise en œuvre par cette organisation. Dans ce sens, le rapport entre l'UIT ou cette organisation et le COPUOS devrait devenir plus étroit et devrait être organisé de manière à faire en sorte que les accords auxquels parvient le COPUOS puissent être effectivement exécutés. »

Est-ce que tout le monde a pu prendre note de ce nouveau paragraphe 5 ter ? Professeur Kopal, vous avez la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Là encore, il faudrait que ce paragraphe soit inclus au rapport en tant que point de vue d'une délégation. Cela dit, à mon avis, ce n'est pas une excellente rédaction. Est-ce que nous pourrions entendre, une fois encore, lentement la traduction vers l'anglais ? Ensuite, vous-même avec l'aide du Secrétariat, pourriez reformuler un peu mieux la proposition, en bon anglais, en anglais d'Oxford.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le représentant de la République tchèque. Tout d'abord, j'aimerais remercier et féliciter les interprètes parce que je lis en espagnol et ils traduisent sans avoir le texte du tout, sans savoir du tout de quoi il en retourne dans le paragraphe, alors évidemment, ce n'est pas facile. Cela dit, je n'ai pas le texte en anglais, donc je ne puis que vous le lire en espagnol une fois encore. Vous avez quelque chose. La Secrétaire du Sous-Comité va vous le traduire. Nous reviendrons plus tard sur le paragraphe 5 ter, le Secrétariat va s'efforcer de traduire le texte vers l'anglais et nous y reviendrons plus tard.

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Nous passons à présent au paragraphe 6 que nous pouvons approuver si vous n'avez pas de commentaires ou d'objections à formuler. *Il est approuvé.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 7. Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois aucun. *Approuvé.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 8. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. *Approuvé.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 9. Pas d'objections. *Approuvé.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 10. Je ne vois pas d'objections. *Approuvé.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 11. Pas d'objections. *Approuvé.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 12. Pas d'objections. *Approuvé.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 13. *Approuvé.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 14. *Adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Paragraphe 15. *Approuvé.*

Section VI. Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Nous allons passer à la section VI. Examen et révision éventuelle des principes relatifs

à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Paragraphe 16. *Adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 17. *Adopté.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 18. *Adopté.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 19. *Adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 20. *Adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 21. *Adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 22. *Adopté.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 23. *Adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 24. *Adopté.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 25. *Adopté.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Dernier paragraphe de cette partie, 26. *Adopté.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Section VII, Examen de l'avant-projet

de protocole de l'UNIDROIT, paragraphe 27. *Adopté.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 28. *Adopté.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 29. *Adopté.*

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 30. *Adopté.*

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 31. *Adopté.*

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 32. Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : [microphone, s'il vous plaît], et aussi au paragraphe 33, il faut ajouter Assemblée générale s'il vous plaît. Vous m'excusez, dans le texte français, le paragraphe 32 ainsi que le paragraphe 33, on devrait ajouter Assemblée générale, parce qu'il y a simplement Assemblée.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué représentant de la Grèce pour votre contribution. On va certainement ajouter Assemblée générale. [interprétation de l'anglais] : Avez-vous d'autres commentaires ? *Approuvé.*

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 33. *Adopté.*

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 34. *Adopté.*

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 35. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Monsieur le Président, toujours dans le texte français, à la

quatrième ligne, la fonction d'autorité de contrôle, c'est plutôt de surveillance, comme ça nous avons parlé pour plusieurs années. S'il vous plaît, merci.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de la Grèce. Le représentant de l'Inde.

M. R. LOCHAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Avant la cote du rapport, je propose de dire : « *préparé en consultation avec le Conseiller juridique des Nations Unies* ».

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Si le Conseiller juridique n'y voit pas d'inconvénient, nous pouvons l'accepter. D'autres commentaires sur le paragraphe 35 ?

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 36. *Adopté.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 37. L'Inde.

M. R. LOCHAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Deux commentaires. Plutôt que « *selon un avis* », on dirait « *plusieurs délégations* » et cette phrase vaut pour les phrases suivantes, les 37, 38 et 39, et que le terme « *totalemment inapproprié* » soit remplacé simplement par « *inapproprié* ». C'est tout. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je pense que cela ne pose pas trop de difficultés. On modifiera le paragraphe 37 comme proposé. La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Si vous le permettez, je voudrais revenir au 36. La deuxième phrase n'est pas suffisamment précise. C'est un élément que nous avons mentionné pendant les débats. Dans la première phrase il est dit à juste titre que les efforts déployés par UNIDROIT pour établir un instrument juridique qui faciliterait les financements privés des activités spatiales tant pour ce qui est des applications commerciales que publiques des techniques spatiales. Et dans la deuxième phrase, on dit « *Selon ces délégations, le financement d'activités spatiales commerciales serait bénéfique tant pour les pays développés que pour les pays en développement* ». Je pense que cela est contraire avec ce qui est dit dans la première phrase où on dit que le financement privé profiterait aux applications commerciales et publiques. Donc, dans la deuxième phrase il faut supprimer le terme

« *commerciales* ». Nous pouvons ajouter « *le financement privé des activités spatiales* ». On parlerait de « *financement privé des activités spatiales* ». « *Selon ces délégations, le financement privé des activités spatiales serait bénéfique tant pour les pays développés que pour les pays en développement.* »

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. *Le paragraphe 36 est adopté tel que modifié.*

Le paragraphe 37 a également été approuvé.

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 38. *Adopté.*

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 39. La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je pense que ce qui figure aux 38 et 39, l'opinion de cette délégation, ce n'était pas une délégation mais plusieurs délégations, ce n'était pas une opinion unique.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Pas d'objections ? Plusieurs délégations ou certaines délégations. Le paragraphe 38 sera modifié de cette façon.

Reprenons le paragraphe 39. Est-ce que l'on peut revenir au 5 ter ? Non. Bon alors continuons. On passe au paragraphe 39.

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 40. Au paragraphe 39 c'est également « *some delegations* », « *plusieurs délégations* ». *Le paragraphe 40 est approuvé.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 41. L'Inde.

M. R. LOCHAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a une faute grammaticale à la dernière phrase. « *Les délégations ont estimé qu'une telle analyse n'ait pas été entreprise. Ces délégations ne voient pas d'objections à ce que l'ONU remplisse cette fonction.* » La correction ne porte que sur le texte anglais.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Le Secrétariat a pris note. Cela vous convient ? *Le paragraphe 41 est adopté.*

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 42. *Approuvé.*

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 43. *Adopté.*

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous allons passer au 5 ter. Je vais donner la parole au Directeur du Bureau des affaires spatiales.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) [interprétation de l'anglais] : Merci. Je vais vous donner lecture de la traduction non officielle du paragraphe qui nous a été lu en espagnol, qui deviendra le paragraphe 5 bis. Ce paragraphe mentionnera l'accord qui a été dégagé dans le Sous-Comité scientifique et technique. Je vais lire lentement ce nouveau paragraphe :

« Il a été dit, de l'avis d'une délégation, pour que cet accord puisse être mis en œuvre, la participation et une mise en œuvre efficace par l'UIT étaient nécessaires. À cette fin, le rapport entre l'UIT et le Comité devrait être plus étroit et organisé de façon à ce que les accords dégagés au sein du Comité puissent être appliqués de façon efficace ou efficiente. »

Je vais relire :

« Selon un avis, pour que cet accord puisse être mis en œuvre, la participation et la mise en œuvre efficace par l'UIT étaient nécessaires. À cette fin, le rapport entre l'UIT et le Comité devrait devenir plus étroit et organisé de façon à ce que les accords adoptés au sein du Comité puissent être appliqués de façon efficace ou efficiente. »

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci Monsieur Camacho. Colombie.

M. C. AREVALO YEPES (Colombie) [interprétation de l'espagnol] : Merci. Je voudrais remercier le Docteur Camacho pour sa contribution. La proposition en anglais et en espagnol correspond tout à fait à ce que nous voulions proposer.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci Colombie. Y a-t-il des commentaires ? Pouvons-nous approuver ce paragraphe ? *Adopté.*

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous revenons au paragraphe 44. Y a-t-il des délégations qui souhaitent intervenir au titre du paragraphe 44. L'Inde.

M. R. LOCHAN (Inde) [interprétation de l'anglais] : Merci. À la fin de la dernière ligne du 44, « *des contributions volontaires affectées à l'avance* » et non « *du budget ordinaire* ». Donc on rajoute le terme « *budget ordinaire des Nations Unies* ».

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Cela me paraît logique, donc « *du budget ordinaire des Nations Unies* ». D'autres commentaires ? Non. Très bien. *Approuvé.*

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 45. L'Algérie, vous avez la parole.

M. M. OUZEROUHANE (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Pour éviter un double emploi avec la deuxième partie du paragraphe 48 qui ne reflète, au demeurant, pas tout à fait nos préoccupations, je suggère la modification suivante au paragraphe 45. Au texte français, à la quatrième ligne : « *d'autres fonctions telles que* » on ajoutera « *la coordination de la gestion des catastrophes, l'examen de la question des débris spatiaux et autres questions d'intérêt mondial* », ensuite, au lieu de « *ces* » on enlève « *ces* » et on le remplace par « *d'autres délégations* ». En procédant ainsi, on pourra supprimer la deuxième partie du paragraphe 48. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je n'ai pas le texte français devant moi. [interprétation de l'anglais] : L'Ukraine.

Mme N. KRASILICH (Ukraine) [interprétation du russe] : Merci. Au paragraphe 45, on regroupe l'avis de deux délégations, si nous nous souvenons bien, il s'agit de l'avis du Kazakhstan et de notre délégation. Ces deux opinions n'étaient pas les mêmes, n'étaient pas identiques, donc nous préférons subdiviser ce paragraphe est faire un 45 bis, après « l'intérêt mondial » mettre un point et le 45 bis dirait : « *Selon une délégation, la question visant à créer*

une agence spatiale spécialisée mérite une attention approfondie. » et ensuite, « *de toute façon la création d'une telle agence prendrait du temps et la question d'une autorité de surveillance appropriée est maintenant urgente* ». Donc la dernière partie de la phrase resterait inchangée.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci. Pouvez-vous répéter ?

Mme N. KRASILICH (Ukraine) [interprétation du russe] : Nous proposons de subdiviser le paragraphe 45 en deux. Le 45 commencerait, excusez-moi je ne l'ai pas dit, donc on a dit, plutôt que « *Certaines délégations ont été de l'avis* », on dirait « *De l'avis d'une délégation* » et on irait jusqu'à « *questions d'intérêt mondial* », ça serait le paragraphe 45.

Le 45 bis, qui serait distinct, dirait : « *Une opinion a été exprimée selon laquelle la question de la création ou l'établissement d'une agence spatiale spécialisée mérite une attention approfondie ou un examen approfondi. Quoi qu'il en soit, la création d'une telle agence prendrait du temps et la question, etc.* » et on garderait le texte tel quel, sans modifications.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci. Le texte proposé par l'Ukraine vous convient, puisque le 45 renvoie aux opinions ou aux déclarations du Kazakhstan et de l'Ukraine, cela ne pose donc pas de difficultés. Pouvons-nous approuver le paragraphe 45 avec les modifications proposées par l'Ukraine ? Très bien. *Approuvé.*

Paragraphe 45 bis

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous avons donc le paragraphe 45 bis proposé par l'Ukraine. *Adopté.*

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 46. *Adopté.*

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 47. Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [interprétation de l'anglais] : Merci. C'est l'avis de plusieurs délégations, pas une seule délégation, « *Selon plusieurs délégations* », « *Some delegations* ». Cette opinion a été exprimée par moi il y a quelques années, et ensuite a été répétée par le

Professeur Kolossov. Si je ne m'abuse, deux ou trois autres délégations ont partagé notre position.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci. *Accepté.*

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 47. *Approuvé.*

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 48. L'Ukraine.

Mme N. KRASILICH (Ukraine) [interprétation du russe] : Merci. Là aussi, nous voudrions subdiviser ce paragraphe. Dans la première partie, ce n'est pas l'avis d'une seule délégation mais de plusieurs délégations, donc plutôt que de dire « *Selon une délégation* », on pourrait dire « *Selon plusieurs délégations, étant donné qu'il n'y a pas de consensus sur le choix de l'organisation comme autorité de surveillance, il faudrait sérieusement envisager d'autres solutions.* » Beaucoup de délégations étaient d'accord avec cette déclaration.

Pour ce qui est de la deuxième partie, c'est un avis d'une délégation et au paragraphe 48 bis, on dirait « *Selon une autre délégation* » etc.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Oui, je comprends votre position et je voudrais demander à l'Algérie de préciser sa position.

M. M. OUZEROUHANE (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Nous souhaitons que la première partie soit gardée telle quelle.

Concernant la deuxième partie qui devait être supprimée mais compte tenu du fait que notre proposition n'a pas été acceptée au 45, la deuxième partie, je propose la modification suivante : après « *solution* », on lira « *Compte tenu entre autre de la question de l'autorité de surveillance et de l'examen de la possibilité de créer une entité internationale chargée de la coordination et de la gestion des catastrophes naturelles, il conviendrait d'examiner soigneusement le statut du Comité, y compris la possibilité de son évolution vers une organisation spécialisée.* »

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci Algérie.

On m'informe que nous avons terminé le temps qui nous était imparti pour ce matin. Alors nous allons suspendre nos débats et nous reviendrons à 15 heures précises en plénière et je propose à l'Algérie de nous fournir un texte écrit

pour le paragraphe 48. Je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 18.